



<http://blogs.senat.fr/grandparis>

Le Grand Paris :

Un vrai projet pour un enjeu capital

Conclusions du rapport de Philippe DALLIER

au nom de l'Observatoire de la décentralisation

Mercredi 9 avril 2008



Une nouvelle gouvernance

❑ Pour rester dans le club des « métropoles mondiales » : Londres, New York, Paris, Tokyo

*« Londres n'aurait pas obtenu l'organisation des JO de 2012
sans la création du Grand Londres ».*

Elisabeth Meek, Préfet du Grand Londres

- **Londres plus dynamique, d'autres métropoles s'affirment (Barcelone, Shanghai, Bombay...)**
- **Manque de projets d'envergure**
- **Manque de lisibilité des politiques**
- **Pas de chef de file pour les conduire**



Une nouvelle gouvernance

- **Pour faire de la région la plus riche de France et d'Europe, un véritable espace de cohésion urbaine et sociale**

« Les lieux de croissance ne sont plus nécessairement ceux du bien-être »

Laurent Davezies

1976 : **27 % du Pib et 25 % des revenus**
2007 : **29 % du Pib et 22 % des revenus**

- **Les disparités entre riches et pauvres s'accroissent :**

La région locomotive en matière de croissance est la région où le revenu progresse le moins et le nombre de rmistes progresse le plus

- **La ségrégation territoriale s'aggrave :**

Des ghettos sociaux qui deviennent des ghettos ethniques
Une augmentation des violences urbaines



Une nouvelle gouvernance

□ Pour répondre aux attentes des Franciliens sur les grandes politiques

➤ **Logement**

➤ **Transport**

➤ **Sécurité**

➤ **Développement économique**

➤ **Cohésion urbaine et sociale**

□ Pour rendre plus efficace la dépense publique



Une nouvelle gouvernance

❑ Pour redonner du sens à la démocratie locale

- **Nos concitoyens ne comprennent plus rien à notre mille-feuille institutionnel**
- **Seule la technocratie et l'Etat peuvent se satisfaire de cette opacité de la gouvernance actuelle**
- **Des collectivités locales moins nombreuses et plus fortes**
- **Des élus locaux reconnus à la légitimité renforcée**



6 principes pour réussir le Grand Paris

Le Grand Paris inquiète

la Province, la Région Ile-de-France, la grande couronne, les communes.

Voilà pourquoi il faut poser des principes clairs.

1. Le Grand Paris doit s'autofinancer
2. Le Grand Paris ne doit pas tourner le dos à la Région et à la grande couronne
3. Le Grand Paris doit s'appuyer sur les communes
4. L'Etat doit jouer son rôle et assumer sa part des grands investissements d'intérêt national
5. Le Grand Paris, une collectivité aux compétences limitées
6. Le Grand Paris pour assurer la cohésion urbaine et sociale de la région la plus riche



10 scénarios : du *statu quo* à la vraie rupture

1. Le ***statu quo*** : ne rien faire ou faire semblant à travers les concertations
2. Créer un **syndicat mixte**
3. La « marguerite » ou la multiplication des communautés d'agglomération
4. Une **communauté d'agglomération** avec Paris
5. Une **communauté urbaine** de Paris
6. Un Paris de plusieurs dizaines d'arrondissements avec les communes de la petite couronne (scénario « **Hausmann II** »)
7. **Un Grand Paris qui se substitue aux 4 départements** de la petite couronne
8. Un « **maire du Grand Paris** » et des arrondissements autonomes
9. Un **redécoupage des frontières** de la région pour en faire la métropole
10. Une **fusion de la région et des départements** d'Île-de-France



Les impossibles scénarios de l'intercommunalité

- ❑ **Tout EPCI ajoute une couche de plus**
- ❑ **Une communauté urbaine bénéficierait de plus de 500 millions € de dotations d'Etat supplémentaires**
- ❑ **82 % des maires de la petite couronne ne veulent pas de la ville de Paris comme « chef de file »***

** Enquête de l'Observatoire de la décentralisation*



Le Grand Paris en deux étapes

□ 1^{ère} étape : dès 2010 fusion des départements de la petite couronne (75, 92, 93, 94)

- Adoption d'une loi portant création d'un nouveau conseil général du Grand Paris composé de l'ensemble des conseillers généraux et élection d'un président.
- Compétences inchangées : social, routes, collèges...
- Budget consolidé : 5,47 milliards € (chiffres 2005)
- Avantages : forte péréquation, réorientation des crédits affectés aux dépenses non obligatoires (830 millions € en 2005) sur les priorités du Grand Paris



Le Grand Paris en deux étapes

- **2^{ème} étape** : en 2011 nouvelle loi créant une collectivité territoriale au statut sui generis
 - Des **compétences limitées** (pas de clause de compétence générale) : transports, logement, développement économique, social, sécurité
 - Les autres compétences partagées entre Région et communes
 - Un **président élu au suffrage universel direct**
 - Une **assemblée de 120 conseillers élus** au suffrage universel direct au scrutin majoritaire
 - Un budget et des ressources propres



Logement

- **Un « Plan du Grand Paris »** déterminant avec chaque commune les objectifs de construction de logements et les grands équipements (codécision sur le PLU)
- **Des opérations d'intérêt métropolitain (OIM)** permettant au Grand Paris de piloter et de délivrer les permis de construire pour les grandes opérations de construction de logements et les grands équipements
- **Création d'une agence foncière du Grand Paris** en lieu et place des agences départementales pour construire sur les terrains libérés par les institutions publiques
- **Partenariat entre le Grand Paris et l'ANRU** pour la politique de la ville



Transports

- Une **compétence de la région confirmée**
- **Extension des compétences du STIF** à l'ensemble des modes de déplacements (taxis, parkings périphériques, grands axes routiers)
- Une gouvernance du STIF adaptée à la zone dense
- **Substitution du Grand Paris aux 4 conseils généraux de la petite couronne au sein du STIF**
- Désignation conjointe du président de la RATP par l'Etat et le Grand Paris
- Lancement du projet « **Métrophérique** »
- Réduction de 6 à 2 des zones tarifaires



Développement économique

- Création d'une **agence de développement économique unique** et de bureaux de représentation du Grand Paris dans les pays émergents
- Compétence du Grand Paris sur l'**EPAD**
- Lancement de grands projets structurants (tours, prolongement EOLE)
- Création d'un **Plan de développement économique**
- Établissement d'un **contrat de projet Grand Paris/région/État**
- Taxation des plus-values liées à l'augmentation de la rente foncière pour financer de nouveaux investissements
- Compétence pour développer les réseaux à haut débit
- Préservation de grands syndicats intercommunaux (eau...) ou intégration dans le Grand Paris avec pragmatisme



Sécurité

➤ **Création d'une « police métropolitaine » :**

- fusion des polices municipales, des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des agents de surveillance de la ville de Paris ;
- financement par le Grand Paris et les communes selon leurs capacités contributives ;
- compétence pour la police municipale et la vidéosurveillance ;
- le maire conserve ses prérogatives sur le territoire de sa commune ;
- gestion du stationnement payant unifiée sur le territoire du Grand Paris (moyens de paiement).

➤ **Création d'un préfet de police du Grand Paris**

- compétence pour le maintien de l'ordre, les crises et les grands événements ;
- autorité sur les DDSP.

Le Grand Paris : **Un vrai projet pour un enjeu capital**

